

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 235

présenté par  
M. Jean-René Cazeneuve

-----

**ARTICLE 28**

Rédiger ainsi l'alinéa 14 :

« 4° L'article 1601 est ainsi modifié :

*a)* A la seconde phrase du premier alinéa, les mots : « prévu au I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 » sont remplacés par les mots : « annuel prévu » ;

*b)* Au troisième alinéa, le mot « précitée » est supprimé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.